AEFE : Hélène Conway-Mouret explique la baisse de 8,5 M€ de la dotation budgétaire de l'opérateur, dénoncée par la FSU

« La baisse de la dotation budgétaire (-8,5 M€ pour 2014) [de l'AEFE], le plafond d'emplois, les charges immobilières et patronales menacent sérieusement la pérennité du service public d'éducation à l'étranger », écrivent trois syndicats hors de France de la FSU : Snuipp, Snep et Snes dans un communiqué le 9 janvier 2014. Ils déposent « un préavis de grève […] pour dénoncer la politique d'autofinancement imposée à l'opérateur public ». Lors d'une audition à l'Assemblée nationale, la ministre chargée des Français de l'étranger, Hélène Conway-Mouret, explique que la baisse de dotation correspond à des économies réalisées par l'AEFE, qui a déménagé et vu son loyer diminuer. Elle annonce avoir confié une mission à deux parlementaires pour réfléchir aux moyens d'enrayer la hausse des frais de scolarité et présente le plan d'actions issu de la concertation sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger.

« En dépit de la demande croissante de scolarisation (5 000 élèves supplémentaires chaque année), l'AEFE n'est plus en mesure d'assurer correctement ses missions », estiment les syndicats Snuipp, Snepet Snes hors de France dans un communiqué le 9 janvier 2014. Ils estiment que la baisse de 8,5 millions d'euros de la dotation de l'opérateur conduit à la « privatisation de l'enseignement français à l'étranger ». Ce même jour, l'AEFE organise à Paris un séminaire de réflexion sur l'élaboration de son plan d'orientation stratégique 2014-2017.

LA « PRIVATISATION » DE L'AEFE CONDUIT À DES « DÉCONVENTIONNEMENTS »

Cette « privatisation » se traduit par « des déconventionnements, voire des fermetures d'établissements, à l'exemple du lycée français de Mexico (AEF n°191251), de l'école Paul-Gauguin d'Agadir ou des établissements du réseau Madagascar ». Elle « entraîne » également pour les syndicats « la hausse des frais de scolarité qui pèse de plus en plus lourdement sur le budget des

familles, dont certaines sont exclues du nouveau système de calcul des bourses scolaires. »

Elle « précarise la situation des personnels », ajoutent encore le Snuipp, le Snep et le Snes. Ils estiment à 700 le nombre d'enseignants titulaires « maintenus en disponibilité sur contrat local, sans avancement ni retraite, faute de postes en détachement ». Ils déplorent que « les conditions salariales et contractuelles des non titulaires se dégradent » et que « les personnels, frappés de mesure de carte scolaire en cas de déconventionnement, [soient] condamnés au licenciement ou à la mobilité forcée ». De même, « les conditions de travail et de rémunération des personnels détachés se dégradent (effectifs des classes en hausse, exclusion du système de bourses, réforme de l'ISVL (indemnité spécifique liée aux conditions de vie locale) à enveloppe constante », décrivent-ils.

FRAIS DE SCOLARITÉ : UNE MISSION CONFIÉE À DEUX PARLEMENTAIRES

Lors d'une audition par la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, le 8 janvier 2014, la ministre chargée des Français de l'étranger, Hélène Conway-Mouret a expliqué que la baisse de dotation versée à l'AEFE correspond à une économie de 8,5 M€ réalisée par l'opérateur sur son loyer. « L'AEFE a déménagé », illustre la ministre. Elle souligne que les subventions allouées par l'État à l'AEFE représentent 416,5 millions d'euros, contre 425 M€ en 2013 (AEF n°173502).

La ministre annonce également que « deux parlementaires travaillent sur une mission et émettront des propositions pour enrayer la hausse des frais de scolarité » dans le réseau : le député Philip Corderie (SRC, 4e circonscription des Français établis hors de France) et la sénatrice Claudine Lepage (groupe socialiste, représentant les Français établis hors de France). Interrogé par AEF, Philip Cordery indique que ce travail « vient tout juste de commencer ». Il espère rendre ses conclusions « avant l'été ». Leur lettre de mission est datée du 7 novembre 2013.

« PAS DE RÉDUCTION » DANS LES RECRUTEMENTS, ASSURE LA MINISTRE

Pour le député Sergio Coronado (Écologiste, 2e circonscription des Français établis hors de France), il faudrait que « la France s'occupe davantage des

conditions de travail et salariales des enseignants [travaillant dans les établissements du réseau AEFE] car des inégalités très choquantes existent », déplore-t-il. La ministre estime également qu'il faut « travailler à l'accompagnement des personnels durant l'expatriation, mais aussi lors de leur retour en France. Ils rentrent avec de nouvelles compétences que nous ne savons pas prendre en compte », regrette-t-elle. « C'est un chantier sur lequel nous devons travailler avec le ministère de l'Éducation nationale. »

Le rapprochement des deux ministères - MAE et MEN - fait partie du plan d'actions en faveur de l'enseignement français à l'étranger, présenté aux députés le 8 janvier. « C'est une première », juge HélèneConway-Mouret. Elle assure, concernant les enseignants travaillant dans les établissements du réseau qu'il n'y aura « pas de réductions » dans les recrutements. En revanche, le plan d'actions prévoit d' « effectuer, à enveloppe globale constante, à terme et à l'occasion de renouvellement de postes, des redéploiements géographiques ». Devant les députés de la commission, la ministre insiste sur le fait que ce redéploiement sera effectué « dans le temps. Celui des enseignants. Il est hors de question que l'on mette fin à des contrats. Il faudra également voir comment certains pays émergents auront besoin de personnels, d'ouvertures d'écoles, etc. »

LES AMBASSADES CHARGÉES D'ÉTABLIR DES STRATÉGIES LOCALES

À cette fin, les ambassades sont « invitées » à « présenter une stratégie locale de développement » de l'offre éducative. Ces documents sont attendus « avant l'été 2014 » et seront « présentés lors de la réunion interministérielle sur l'enseignement français à l'étranger ». Car le plan d'actions en faveur de l'enseignement français à l'étranger prévoit la mise en place d'un « pilotage politique renforcé » du réseau, « grâce à un mécanisme de concertation interministérielle, sous la présidence du MAE ». La première réunion interministérielle aura lieu « dans quelques semaines », prévient Hélène Conway-Mouret. Par ailleurs, avec ce plan, la « consolidation de l'excellence pédagogique » est recherchée, via l'apprentissage « renforcé » des langues, l'ouverture de sections « langue et culture du pays d'accueil ». Le bilinguisme devra devenir « l'une des signatures du réseau ». L'AEFE pourra également ouvrir des classes technologiques (STMG et STI2D). Enfin, « un dialogue pédagogique entre la Dgesco, l'AEFE et la MLF, associant le MAE, sera institué »

en 2014. Il se matérialisera par « la mise en place d'un contrat pluriannuel d'objectifs éducatifs et pédagogiques. »

Ainsi, les inspecteurs détachés de l'AEFE verront leur lettre de mission co-signée par l'agence et par l'Inspection générale du MEN. Et les corps d'inspection du MEN « renforceront leur participation à l'évaluation des personnels et des établissements, à l'animation pédagogique du dispositif, à la formation des personnels, comme au suivi et au contrôle de l'homologation. »